



Saisie de mon auto achetée d'occasion.

Par **ribeiro pereira**, le **28/10/2009** à **07:59**

Bonjour,

voila j ai acheté une auto d occasion et le lendemain le vendeur l a déclarée volée,suite a sa plainte je me suis rendu a la police avec la facture d achat et un magistrat m a saisi l auto???que puis je faire pour qu il me rende mon auto?

merci a tous pour l aide que vous pourriez m apporter.

Bien a vous Paulo.

Par **jeetendra**, le **28/10/2009** à **08:36**

[fluo]Point d'Accès au Droit :[/fluo]

Entrée : 148 rue du Commerce

Adresse postale : 28 rue Ernest

Zegut - 01170 GEX

Tél : 04 50 41 35 86

[fluo]Maison des Avocats [/fluo]- 18 Rue Bourgmayer - 01000 BOURG EN BRESSE-

Téléphone : 04.74.22.47.63

Bonjour, vous etes victime d'un vendeur de véhicule malhonnête, "vous aurez pu être poursuivi pour recel", il faut espérer que le voleur soit retrouvé, condamné à vous rembourser, pour cela il vous faut déposer plainte, contactez un avocat (adresses ci-dessus) pour la

défense de vos intérêts, cordialement.

Par ribeiro pereira, le 28/10/2009 à 08:56

merci pour votre réponse,mais le problème est que le vendeur n est pas un voleur d auto car l auto lui appartenait et que j e l ai acheté chez lui . c est un particulier qui apres me l avoir vendu a été déposer une plainte pour vol . pour vous expliquez comme il le faut ,j ai acheté l auto a monsieur X,et X après m avoir fait la facture d achat et peut etre avec regret a porté plainte pour vol de son auto.j ai présenté la facture,les document de l auto et après avoir passé une journée entière au poste de police ils m ont saisi l auto? Merci pour vos réponse et bonne journée a tous. Paulo